



Service Urbanisme
Dossier suivi par : Pierre-Alexandre CHOBLET
Réf : XM/PAC
Tél : 02 51 49 79 76

CHALLANS, le 24 juillet 2018

Le Maire
Conseiller Départemental

DREAL des Pays de Loire
Madame la Présidente de la MRAE
SCTE/DEE
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES CEDEX 2

**Objet : Evaluation environnementale du zonage assainissement pluvial
Réponse à l'avis de la MRAE**

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 14 mars 2018, je vous ai saisi pour avis de l'Autorité environnementale pour l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales (ZAEP) de notre commune.

En effet, la commune de CHALLANS, a fait actualiser son schéma de gestion des eaux pluviales et a, dans la continuité, réalisé son zonage d'assainissement eaux pluviales en cohérence avec son Plan Local d'Urbanisme. Ces documents ont pu être arrêtés en Conseil Municipal en date du 17 juillet 2017.

Suite à cette sollicitation, vous avez rendu un avis délibéré en date du 20 juin 2018 dans lequel vous formuliez différentes observations. Vous nous invitiez également à vous informer de la manière dont nous entendons prendre en compte ces différents éléments d'appréciations et de recommandations.

Vous trouverez donc, joint à ce présent courrier, un document constituant nos éléments de réponse à votre avis du 20 juin 2018.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations respectueuses.



Le Maire

Serge RONDEAU